

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « finances »

Conseil municipal du 16 décembre  
Séance du 9 décembre

## 7 Centre Communal d'Action Sociale - acompte sur subvention 2014

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN  
M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM.  
BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes  
FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON  
M. GRIMBERT  
Mme PORAS  
Mme BOUKHELIF  
M. RIFI SAIDI  
Mme PAMART  
M. MACHU  
Mme LEFEVRE

Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à :	Mme CARLIER
Pouvoir à :	M. BOUADDI
Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Pouvoir à :	Mme DINGIVAL
Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Pouvoir à :	M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ABBA SIDICK  
M. NACHITE  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET  
M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Comme chaque année, il convient d'octroyer, dans l'attente du vote de la totalité de la subvention lors du budget primitif, un acompte sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale afin qu'il puisse faire face à ses besoins en terme de trésorerie. Pour mémoire, la somme versée au CCAS au titre de la subvention 2013 était de 1 635 000 euros.

Il vous est proposé de verser, au CCAS, un acompte de 25% de la subvention 2013, soit 408 750 euros.

Vous êtes appelés à voter.

20 DEC. 2013

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-29 et L. 2122-21-1,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 9 décembre 2013,

Considérant le besoin de trésorerie du CCAS en l'attente du vote du budget,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1** : d'octroyer un acompte sur subvention de 408 750 €, au titre de l'année 2014, dans l'attente du vote de la totalité de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale.

**Article 2** : d'imputer la dépense au crédit qui sera ouvert à cet effet au budget 2014 de la Ville, (compte 657362/520/AA).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **19 DEC. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le *20/12/13*

et publication ou notification le *19/12/13*

CREIL, le *20/12/13*.....

LE MAIRE

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raiuy

20 DEC. 2013

C'est maintenant !  
www.creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISE-PICARDIE